

Le 4 juin 2018

Les outils de gestion au service des propriétaires forestiers privés



Colloque – Forêt Modèle de Provence Septèmes-les-Vallons



Contexte général Le "petit" propriétaire forestier

Quelques définitions

Propriétaire d'une surface forestière > 25 ha Obligation du plan simple de gestion

10 < Surface < 25 ha : plan simple de gestion volontaire CBPS, RTG

4 < Surface < 10 ha : surface qui permet une valorisation CBPS, RTG

Surface < 4 ha : difficile

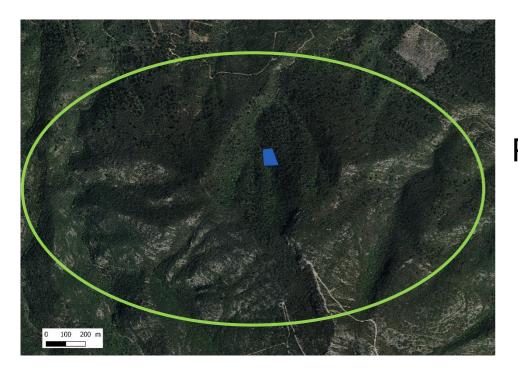
De la difficulté de gérer





Economiquement non viable

La gestion collective La massification Le regroupement



Ne plus gérer seul mais ensemble



Planifier sur le moyen et long terme Intégrer les enjeux collectifs
Plus de poids pour négocier
Mutualiser pour diminuer les coûts
Eligible aux soutien financier

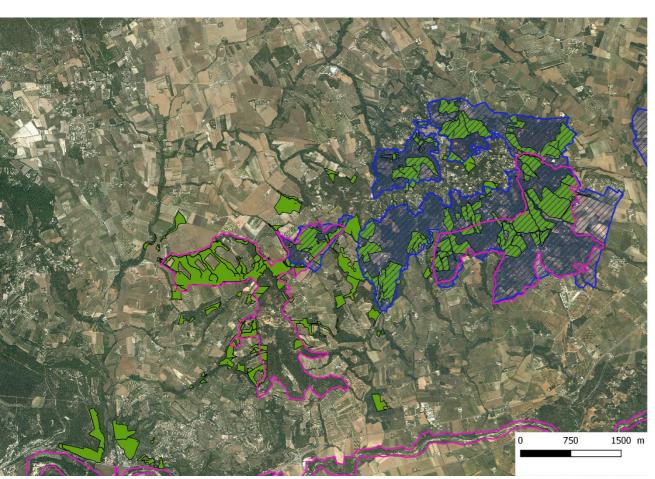
- Les associations syndicales <u>libres</u> de gestion forestière
 - Nécessaire volonté unanime des adhérents
 - Indivision : adhésion des 2/3 des indivisaires
 - Souple
- Les associations syndicales <u>autorisées</u> de gestion forestière
 - Établissement public, créé par arrêté préfectoral
 - 2/3 des propriétaires et 50% de la surface ou inversement
 - Visent l'usage de la propriété et non la propriété ni le propriétaire
 Le propriétaire n'est pas dépossédé de son patrimoine
 L'objectif est la gestion et la valorisation des propriétés
 - Une enquête publique basée sur un principe : "Qui ne dit mot consent "
 Interroge le rapport de force entre la volonté de gérer et l'absence de cette volonté

 Donne plus de poids aux personnes qui veulent gérer

PLAN SIMPLE DE GESTION CONCERTÉ Toute propriété

Les associations syndicales de gestion forestière peuvent :

- Assurer tout ou partie de la gestion durable des bois et forêts qu'elle réunit : travaux de boisement et de sylviculture, réalisation et entretien d'équipements, exploitation et mise sur le marché des produits forestiers ;
- 2. Autoriser et réaliser des travaux d'équipement pastoral ;
- 3. Donner à bail des terrains pastoraux inclus dans leur périmètre.



Site classé : enjeu paysager

Natura 2000 : enjeu biodiversité

Du bois à prélever

Animation CRPF PACA

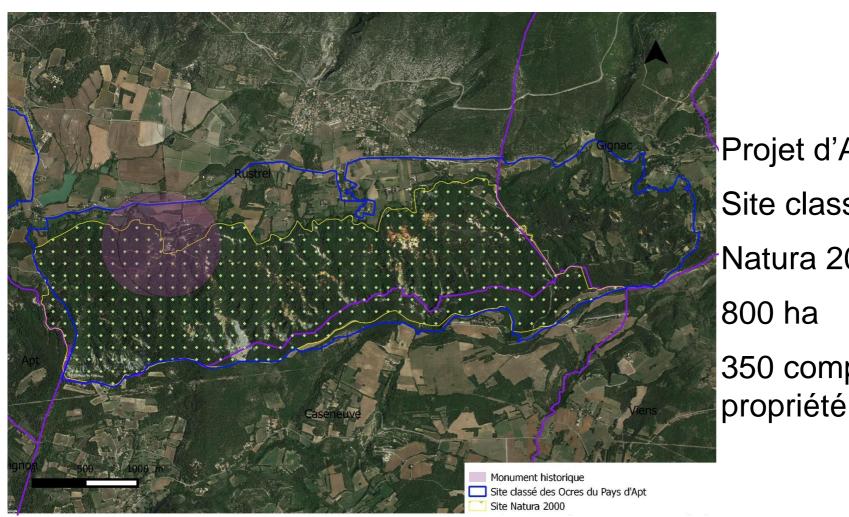
400 ha de forêt

Environ 100 propriétaires

Active et en constante évolution ...

- · Les associations syndicales libres de droit commun
- · Les associations syndicales autorisées de droit commun

Partenariat Public/Privé PSG concerté non obligatoire



Projet d'ASA Site classé des Ocres Natura 2000 800 ha 350 comptes de

- Les associations syndicales libres de droit commun
- · Les associations syndicales autorisées de droit commun

Partenariat Public/Privé PSG concerté non obligatoire

- Les groupements forestiers
 - Nécessaire volonté unanime des associés fondateurs
 - Un projet commun fort
 - Le groupement devient propriétaire de la forêt (fonds + superficie)
 - Les membres détiennent des parts sociales

Les GIEEF Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier

- Ce n'est pas un GIE ; c'est un LABEL
- Regroupement volontaire de propriétaires formel ou informel
- Des propriétaires de grande et petite surface
- 300 ha ou 100 ha et au moins 20 propriétaires (possible adaptation en zone de montagne)
- PSG concerté et document de diagnostic
- Un gestionnaire forestier professionnel
- Avantage pour les financements (DEFI Travaux, DEFI Contrat : taux amélioré de18 à 25% pour le crédit d'impôt)
- Soutien financier État pour la réalisation d'un PSG concerté : 24 000 € pour la création et 12 000 € pour une extension

Les clés de la réussite

- Des propriétaires moteurs
- Une cohérence avec les collectivités
- Un gestionnaire forestier professionnel
- Une surface suffisante pour assurer des opérations sylvicoles continues et un volume d'activité important

Ce n'est qu'empirique et non exhaustif

Une autre forme de regroupement ...

La coopération Coopérative Provence Forêt

- Gestion
- Mise en marché des produits
- Pouvoir de négociation

... mais pas forcément de massification

La structuration informelle Les regroupements de chantier

- Une opération ciblée dans le temps et l'espace, non périodique
- En général des surfaces d'opération restreinte : de quelques hectares à quelques dizaines
- Concerne très souvent <u>la petite propriété</u>

... Vers un outil dédié

La forêt bouge

- Un site internet un réseau social pour forestiers
- Mettre en relation les propriétaires forestiers et les gestionnaires et les exploitants forestiers ou entreprises de travaux forestiers (+ les scieurs)
- Un comité de pilotage national : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Syndicat des Propriétaires forestiers privés, les interprofessions et le CNPF décliné régionalement
- Des services, des échanges et de l'information

Forêt et Gestion

La fillère et ses acteurs

Réglementation et fiscalité







Un outil numérique au service de votre forêt

Recherche





Gérer sa forêt



Gérer ses chantiers



Trouver un professionnel



Connaître le prix des bois



Foncier forestier



Démarches en ligne

des

pose un

CF



Foncier forestie

de parcelles forestières. Ils devro contractualiser par acte notarié signaler-gérer une vente dans vo



ACCEDER AU SERVI

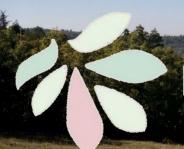
Actualités a

> TOUTES LES ACTUS > TOUS LES DOCUMENTS



Agenda a

> TOUT L'AGENDA



Les acteurs qui vous accompagnent

Le syndicat des propriétaires forestiers privés (région et département)

- Des conseils en matière fiscal et juridique
- Un partage d'expérience
- Un poids dans les négociations commerciales
- Un poids dans le développement des politiques forestières

L'interprofession régionale

Pour mieux comprendre la filière et créer des liens

Le centre national de la propriété forestière – délégation PACA

- Des conseils gratuits en matière de gestion forestière
- Des activités de développement et de recherche appliquée



Merci de votre attention